Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250326-DL22_2025-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 mars 2025 à 19h00** - Date de convocation : **21 mars 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Evelyne DESCHAMPS**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice
Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : MM. GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES)

ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE – DL 22/2025

M. le Maire présente aux membres du conseil le projet de M. Delavarenne Thierry de faire don à la commune des parcelles cadastrées ZE 33 et 34 « Les Monts Moreaux ».

Le frais notariés liés à cette donation s'élèveraient à 1 300 €, auprès de Maître Philippe Bucher, Notaire à Orléans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent :
- la donation de M. Delavarenne Thierry
- que M. le Maire signe tous les documents nécessaires à cette opération
- de régler la somme de 1 300 € de frais d'acte

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)